Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL009_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
N° DEL009_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme BOUCHER, M. THOMAS, Mme DURAND, M. CARFANTAN, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), M. TORCHE (donne pouvoir à M. HAMON), M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER), Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme TASSEL (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme OLIVIER (donne pouvoir à M. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. OLLEVIER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. ROBERT)
M. LE MAITRE,

Secrétaire de séance : M. HAMON

9. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

7.1
Monsieur HAMON, rapporteur :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) doit comporter, pour les communes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ; le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, ainsi que le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

4.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL009_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Les orientations visées aux 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Une réunion de la Commission des Finances s'est tenue le 14 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (cf. annexe jointe en version dématérialisée),**
- **Prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.**

VOTE : PREND ACTE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.